

## Commune de Plouigneau

## Compte rendu de séance

Séance du 14 Mai 2019

L'an 2019 et le 14 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des mariages sous la présidence de LE HOUEROU Rollande Maire.

**Présents** : Mme LE HOUEROU Rollande, Maire, Mmes : BOUREL Lydie, CARON Sylvie, COLAS Odette, HUON Joëlle, KERRIEN Annick, NEDELLEC Françoise, PICART Béatrice, PICART Marie-Claire, SALAUN Maryvonne, MM : AUTRET Antoine, BILLIET Jean-Claude, CAES Philippe, CALLAREC Laurent, DELEPINE Johny, DOYEN David, GEFFROY Jean-Yves, GUILLOU Guy, GUIZIEN Dominique, HERE Roger, HUON Thierry, JAOUEN Ludovic, LE COMTE Jean-Yves, LE HIRESS Jean-Marie, LE VAILLANT Bernard

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme SALAUN Christine à M. LE VAILLANT Bernard, MM : DOUBROFF Jean-Michel à M. DELEPINE Johny, LE CAM Ronan à Mme LE HOUEROU Rollande  
Absent(s) : Mmes : BOUCHEREAU Isabelle, CARMES Hélina, DANIELOU Nathalie, PORTELLO Sophie, MM : MINEC Pierre-Yves, MONTREER Bertrand, SALIOU Laurent, TANGUY Jérôme

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 36
- Présents : 25

**Date de la convocation** : 07/05/2019

**Date d'affichage** : 10/05/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GUILLOU Guy

**Objet(s) des délibérations**

*Le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 28 mars 2019 moins 6 abstentions (Mmes COLAS Odette, HUON Joëlle, MM. GUIZIEN Dominique, HERE Roger, JAOUEN Ludovic et LE COMTE Jean-Yves) est approuvé par les membres présents.*

**Acquisition de la maison LE GOFF**

réf : 2019D085

*Les conjoints Le Goff ont accepté l'offre d'achat de la commune concernant leur propriété sise 4 rue du 9 août cadastrée section AD n°299 pour 4a53ca et section AD n°296 pour 12ca soit au total 4a 65ca, au prix de 75.000€ net vendeur.*

*Cette acquisition permettra une extension future de l'écomusée ainsi qu'un accès et/ou vitrine de l'établissement sur la place du Général de Gaulle.*

*Le conseil municipal, moins six abstentions (Mmes Colas O. et Huon J., MM. Guizien D., Here R., Jaouen L. et le Comte J.Y.), décide:*

- *D'acquiescer ces 465m<sup>2</sup> cadastrés section AD n° 299 et 296, appartenant aux conjoints Le Goff, au prix forfaitaire de 75.000€ net vendeur, frais d'acquisition à la charge de la commune,*
- *D'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant.*

délibération reçue en Préfecture le 17/05/2019

**Dotations de soutien à l'investissement local (DSIL)**

réf : 2019D086

*Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de présenter les deux dossiers suivants au titre du Fonds de soutien à l'investissement local:*

- *La construction d'une salle socio-culturelle avec panneaux solaires photovoltaïques et études thermiques : 798.578,30 €HT financée comme suit :*
- *FSIL (15%): 119.786€*
- *DETR (20% d'une dépense subventionnable de 400.000€): 80.000€*

- Département (10% plafonné à 60.000€) : 60.000€
- Emprunt ou autofinancement : 538.792,30€

► la sécurisation des trois écoles publiques : 37.207,45€HT financée comme suit :

- FSIL (80%): 29.765€
- Emprunt ou autofinancement : 7.442,45€

délibération reçue en Préfecture le 17/05/2019

### **Salle polyvalente : Demandes de subvention**

réf : 2019D087

*Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'une salle socio-culturelle avec panneaux solaires photovoltaïques et études thermiques auprès du complexe sportif Joseph URIEN.*

*Le coût global estimatif de l'opération s'élève à 798.578,30 €HT comprenant :*

- La maîtrise d'œuvre : 42 000€HT
- Les travaux : 687 958,30€HT
- Les panneaux solaires photovoltaïques : 56 500€HT
- Etudes thermiques – sondage : 7 120€HT
- Divers : 5 000€HT

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental, de l'Etat et tout autre organisme des subventions pour financer ce projet.*

délibération reçue en Préfecture le 17/05/2019

### **Futur salle polyvalente : Dénomination**

réf : 2019D088

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénommer la future salle polyvalente qui sera construite près du complexe Joseph URIEN – Espace Amzer Vad (Espace Bon Temps).*

délibération reçue en Préfecture le 17/05/2019

### **Arts de la rue "Les Rues en scène"**

réf : 2019D089

*Les rues en scène – édition 2019 - seront accueillies cette année à Plouigneau le dimanche 1er septembre.*

*La participation financière de la commune s'élève à 1€ par habitant.*

*Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire:*

- à verser cette participation financière à Morlaix Communauté ;
- à signer la convention correspondante ainsi que tous documents s'y rapportant.

délibération reçue en Préfecture le 17/05/2019

### **Compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal**

réf : 2019D090

*Conformément aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire pour la commune de Plouigneau par délibération du 15 janvier 2019.*

*Dans ce cadre les décisions suivantes ont été prises depuis le 13 mars 2019:*

- Décision 2019/022 du 27/03/2019 : mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne perception en maison médicale – avenant n° 2- fixation de la rémunération après choix de variantes et d'options – M. LE QUEAU Hubert, architecte: +7000€HT
- Décision 2019/023 du 01/04/2019 : Mission de coordination SPS - construction d'une salle socioculturelle – Socotec : 2 614€HT
- Décision 2019/024 du 01/04/2019 : Mission de contrôle technique - construction d'une salle socioculturelle – Apave : 4 975€HT
- Décision 2019/025 du 17/04/2019 : Audit énergétique – Ecole primaire de la Chapelle du Mur – Green eco Habitat : 2.080€HT

- *Décision 2019/026 du 17/04/2019 : Acte de sous-traitance marché réhabilitation de l'ancienne perception en maison médicale- Lot 5 – cloisons sèches – isolation – SAS Lapous (titulaire) au profit de la SARL Iso Ouest (sous-traitant) : 400€HT*
- *Décision 2019/027 du 25/04/2019 : Programme de voirie 2019– Colas centre ouest – 3 mois hors congés annuels : 163 994,35€HT*

délibération reçue en Préfecture le 17/05/2019